Conseil de sécurité

Distr. générale
6 juillet 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 25 juin 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à mon rapport du 5 juin 2007 (S/2007/330), présenté en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004), et en particulier au chapitre V concernant les questions de sécurité et les questions opérationnelles liées aux activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI).

Comme je l'ai indiqué dans mon rapport, la situation en matière de sécurité demeure complexe et imprévisible. La sécurité continue d'être un obstacle grave aux activités de l'ONU dans le pays. C'est le cas en particulier dans la zone internationale à Bagdad, où diverses mesures sont nécessaires pour réduire le risque croissant des tirs indirects et d'autres menaces. Le personnel des Nations Unies travaillant à Bagdad a été récemment relogé dans des bâtiments mieux protégés, et les trois bâtiments opérationnels de la MANUI à l'intérieur de la zone internationale doivent être soumis à un couvre-feu rigoureux et à des restrictions aux déplacements.

Malgré les efforts déployés pour assurer la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies dans la zone internationale, les installations actuelles de la Mission dans ladite zone sont loin d'assurer la sécurité des conditions de travail et de logement du personnel. Seule la construction rapide de locaux renforcés et intégrés permettrait de faire face aux problèmes de sécurité et de logistique à long terme auxquels fait face la Mission à Bagdad et de lui permettre de s'acquitter effectivement de son mandat. Aussi, est-il extrêmement urgent d'entamer immédiatement la planification de la construction d'un nouveau bâtiment de l'ONU à Bagdad. Compte tenu des spécifications rigoureuses de sécurité auxquelles il devra répondre et de la pénurie d'entrepreneurs qualifiés, son coût de construction sera nécessairement relativement élevé.

Comme suite à la déclaration à la presse datée du 13 juin 2007, dans laquelle le Conseil de sécurité se félicitait des dispositions prises en vue de la construction d'un nouveau bâtiment de la MANUI à Bagdad, je vous serais obligé de bien vouloir confirmer que le projet susmentionné est acceptable pour le Conseil. Si tel était le cas, je me propose de demander les fonds nécessaires au titre du budget des missions politiques spéciales. Les études nécessaires et les travaux de construction du nouveau bâtiment de l'ONU à Bagdad pourraient ainsi commencer rapidement.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon